

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE VILLENEUVE-LES-BOULOC

Par arrêté n° 64/2019 en date du 28/02/2019

Le Maire de VILLENEUVE-LES-BOULOC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de révision du zonage d'assainissement des eaux usées.

A cet effet,

Monsieur Jean-Louis VIGNES, fonctionnaire à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du tribunal administratif ;

L'enquête se déroulera à la mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC du 1^{er} avril 2019 à 8h00 au 30 avril 2019 à 18h00 aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC aux jours et heures suivants :

- Le Lundi 1^{er} Avril 2019 – de 9h00 à 12h00
- Le Samedi 20 Avril 2019 – de 9h00 à 12h00
- Le Mardi 30 Avril 2019 – de 15h00 à 18h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique comprenant les projets de PLU et de zonage d'assainissement des eaux usées et les pièces qui les accompagnent, des dossiers comprenant les informations environnementales, des avis de l'autorité environnementale ainsi que des avis des personnes publiques associées et consultées

- sur le site internet suivant <https://www.registre-dematerialise.fr/1030> ;
- en format papier à la mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 10h00 et de 16h00 à 18h00 ;
- sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions

- en les consignant sur le registre d'enquête disponible sur le lieu de l'enquête ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Villeneuve-lès-Bouloc – place publique – 31620 Villeneuve-lès-Bouloc
- par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-1030@registre-dematerialise.fr
- sur le registre dématérialisé de l'enquête accessible sur le site Internet suivant :
<https://www.registre-dematerialise.fr/1030>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la mairie de Villeneuve-Les-Bouloc ;
- sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1030>

A l'issue de l'enquête publique, la révision du PLU sera approuvée par délibération du Conseil municipal de Villeneuve-lès-Bouloc et la révision du zonage d'assainissement des eaux usées sera approuvée par le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne (SMEA).

Le Maire,
André GALEMINARO

